



# Assemblée Générale Ecole Henri Prou Les Clayes sous Bois

**Vendredi 13 Décembre 2019 à 21h15**

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'Assemblée Générale de l'Aquatic Club des Clayes - A2C - se tiendra le vendredi 13 Décembre 2019 de 21h00 à 23h00 à l'école Henri Prou aux Clayes sous Bois.

De nombreux projets auront été réalisés au cours de la saison 2018-2019 : Loto, sortie Balnéothérapie, Les Z'Hippos, l'organisation du championnat régional d'Eté, ...

Et la saison sportive riche de résultats avec une 2<sup>ème</sup> place au Championnat National de Natation 😊

Nous restons donc plus que jamais enthousiastes et engagés, fort de ces résultats.

Nous maintenons nos ambitions et objectifs de développement et de réalisation de projets avec et pour nos adhérents, et de renouvellement de notre bureau.

Mais nous ne pourrions pas conduire tous ces projets sans l'engagement des uns et des autres, sans la mobilisation de tous pour assurer la pérennité de l'Aquatic Club des Clayes.

Autant de sujets importants pour lesquels nous avons besoin de faire le point et de vous informer.

Aussi, nous vous attendons encore plus nombreux que les autres années à notre Assemblée Générale.

## Ordre du jour :

- Accueil à partir de 20h30 - Début de l'AG à 21h15
- Rapport Moral
- Bilan financier 2018-2019
- Présentation du budget 2019-2020
- Nos projets 2019-2020
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Un pot de l'amitié clôturera cette Assemblée Générale.

## Rappel sur les règles de fonctionnement de l'AG

- L'AG doit atteindre un quorum fixé à au moins un quart des membres, y compris les procurations.
- Chaque adhérent de plus de 16 ans au moins au jour le l'AG est autorisé à voter ; l'adhérent dispose de sa propre voix, et d'un maximum de 3 procurations.
- Pour les adhérents de moins de 16 ans, leur droit de vote est transmis à leur parent ou à leur représentant légal.
- Toute question supplémentaire peut être intégrée à l'ordre du jour ; celle-ci doit être adressée au Conseil d'Administration ([a2c.natation@gmail.com](mailto:a2c.natation@gmail.com)) au maximum 8 jours avant la date de l'AG.

Philippe GODARD  
Président Aquatic Club des Clayes

~~X~~ Si vous ne pouvez pas être présent, remplissez la procuration ci-dessous et confiez-là à un adhérent de votre choix ou à son représentant légal

## PROCURATION

Je soussigné(e) M ..... agissant en tant que représentant de l'adhérent(e) ..... donne procuration à M ..... pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'Aquatic Club des Clayes, le vendredi 13 Décembre 2019.

Fait à : .....

Le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2019

Bon pour pouvoir

Signature